



LA RESTAURATION COLLECTIVE SAUVÉE

Le mardi 5 novembre, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu son jugement sur le recours de la CFE-CGC contre l'accord qui organise la restauration à Orange.

FO Com, avec les autres organisations (hors la CFE- CGC), défend cet accord pour qu'après le 4 décembre, date de mise en place des CSE, les prestations de restauration soient préservées.

Ainsi, cette nouvelle procédure de la CFE- CGC s'inscrit dans une stratégie visant à détruire notre modèle social, que défend **FO Com**.

FO MET LES PIEDS DANS LE PLAT



Si l'accord avait été annulé par les juges, les repas dans nos restaurants auraient été par exemple servis au tarif "extérieur", soit entre 15 et 18 €.

Le jugement rendu le 5 novembre 2019 par le Tribunal de Grande Instance de Paris confirme pleinement la validité de l'accord sur la restauration signé par l'ensemble des OS dont **FO Com** à l'exception de la CFE-CGC qui le contestait en justice. Ce jugement confirme l'échec de sa stratégie de démontage du social à Orange. Une excellente nouvelle pour tous les personnels de l'entreprise!



FOCom, votre meilleur défenseur
du 19 au 21 novembre, je vote FOCom!



J'adhère à FOCom en ligne:

